

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5500
N/REF : 2/06/2024 0H29 C:022730 I:01578
V/REF : Contrat N°005500 du 28/05/2004

SDC 'Le Garibaldi-Seze'
C/O REGIE LESCUYER ET ASSOCIES
17 QUAI GILLET
69004 LYON

IMMEUBLE : LE GARIBALDI - SEZE
67, RUE GARIBALDI
76, RUE DE SEZE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 26 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 67 GARIBALDI ET 76 RUE DE SEZE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. X. VARAINE

ECOULEMENT DE :
20 TABOURETS EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX PLUVIALES,
25 METRES DE RESEAUX EXTERIEURS EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX PLUVIALES,
61 METRES DE RESEAUX INTERIEURS EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX PLUVIALES.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/06/2024

Prix de base du contrat : 1012,04

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ecoulement réseaux EU/EV/EP	1/AN	1334,88	1334,88



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 4060090

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	1334,88
T.V.A. a 10,00%	133,48
TOTAL T.T.C.En EURO	1468,36

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.